

COMPTE RENDU

RÉUNION

20 septembre 2011

Étaient présents : MM. DENIEL F. ROULLEAU G. LECLERC F. COURTIGNÉ M-M. GOUVERNEUR G. ESNAULT J-L. BOUVET J-P. COUDERC C. LE GUÉHÉNNEC L. PELTIER L-C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. PHÉLIPPÉ J. DOUESSIN C. (pouvoir à Pilard François) BARRÉ B. (pouvoir à Gouverneur Gilles)

Absent(e)(s) : BRU N.

M. COUDERC Claudine a été élu (e) secrétaire

2011-044 - CONSULTATION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : AMÉNAGEMENT REQUALIFICATION CENTRE BOURG

2011-045 - EXTENSION DE L'ÉCOLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

2011-046 - ADMISSION EN NON VALEUR

2011-047 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

2011 - 048 ACHATS PANNEAUX NUMEROTATION DES VILLAGES

2011 - 049 RÉPARTITION DU COÛT D'UNE FORMATION

2011 - 050 ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE

2011 - 051 AVENANT N° 3 TRAVAUX PRESBYTÈRE : LOT N°2 MAÇONNERIE ENTREPRISE BESNIER

CONSULTATION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : AMÉNAGEMENT REQUALIFICATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions suite à la consultation AMO lancée le 11/07/11.

Après délibération le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **décide** de ne pas donner suite à la consultation compte tenu du coût qui semble disproportionné par rapport à la prestation.

EXTENSION DE L'ÉCOLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les réponses à l'appel de candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation en mairie de l'ancien presbytère

ARCHITECTES	TAUX Honoraires
LEGENBRE LE MINIHC/RANCE	11.55%
LENORMAND Rennes	12.50%
PELLERIN Christian Janzé	11.50%

Après présentation des propositions et délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- :- **retient** Christian PELLERIN pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal :

Vu l'état des produits irrécouvrables établit par le Receveur Municipal qui demande l'admission en non-valeur :

- redevance assainissement VIDREQUIN Rachel de 2008-2009 : **343.30 €**

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- :- **accepte** d'admettre en non-valeur sur le budget **assainissement** de l'exercice 2011, la somme de **343.30 €**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de D.P.U :

- 1) concernant les parcelles AA 113 - 114 appartenant à M. LEBLAY Michel,
- 2) et les parcelles ZH 61 - 62 appartenant à l'indivision Lacire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- :- **renonce** à son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

ACHATS PANNEAUX NUMEROTATION DES VILLAGES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Self Signal de Cesson Sévigné (181 numéros + 5 panneaux informations + supports). Le montant s'élève à 1379.76 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- :- **accepte** le devis de Self signal,
- :- **dit** que la dépense est inscrite au budget 2011

RÉPARTITION DU COÛT D'UNE FORMATION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en accord avec cinq autres communes du canton, la mairie du Petit Fougeray organise avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine une information sur la signalisation temporaire de chantiers à l'attention des agents des services techniques.

Il a été convenu que le coût de cette formation, facturée 165 € TTC par le CDG 35, sera réparti équitablement entre les six communes à savoir 27,50 € chacune. La facture sera acquittée dans son intégralité par la commune du Petit Fougeray qui se fera rembourser auprès des cinq autres communes du montant de leur participation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- :- **accepte** de rembourser la commune de LE PETIT FOUGERAY de la somme de 27,50 €.

2011 - 050

ACHAT DÉBROUSSILLEUSE

Monsieur le Maire présente trois devis pour l'achat d'une débroussailleuse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

= **retient** la proposition de Janzé Motoculture (moins disant) pour l'achat d'une débroussailleuse « Echo ». Coût 417.22 € H.T.

AVENANT N° 3 TRAVAUX PRESBYTÈRE : lot n°2 maçonnerie entreprise Besnier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au marché de travaux : lot n°2 – maçonnerie : *exécution par l'entreprise de maçonnerie du raccordement d'eau potable sur le réseau existant de la bibliothèque afin d'économiser le raccordement qui serait effectué par la compagnie des eaux et d'économiser le montant des abonnements futurs.*

La plus value hors taxes s'élève à 1 413.75 € H.T.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial	133 191.56 € H.T.
Montant de l'avenant	1 413.75 € H.T.
Montant des avenants précédents..	4 747.20 € HT.
Montant du marché modifié	139 352.51 €H.T.

La somme des avenants représente une augmentation du marché initial de : 4,63 % environ

Après délibération le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **approuve** l'avenant n°3 à de l'entreprise BESNIER, pour un montant de 1 413.75 € H.T.,
- **autorise** le Maire à signer cet avenant.

DÉCISIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Lotissement de l'Ecole**
 - lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre
- **Panneaux commerce**
 - vu la demande de Mr CAUCHI,
 - accepte la pose de panneaux sous réserve qu'il ne gêne pas la visibilité
- **Automatisation « fontaine » des sanitaires à l'école**
 - afin d'économiser l'eau, un système automatique (commande électrique avec bouton poussoir) va être installé par l'entreprise Rigaud.
Coût 363.76 € H.T.
- **Projet de skate board**
 - Projet à l'étude pour la faisabilité
- **Relais Semnon**
 - Prise en charge par la commune de 10 € par plateau – proposition forfait 200 €